

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1097 nommant M. Doyen, chef de bureau de 2e classe d'administration générale de la F.O.M. secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la guerre pour compter du 1er août 1952.

n° 1097

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 octobre 1952

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro  
1 novembre 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Le Chef de bureau de 2e classe d'administration générale de la France d'Outre-Mer Doyen-(André) est nommé secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la guerre de la Côte Française des Somalis pour compter du 1er août 1952 (régularisation). Il percevra, à ce titre, une rétribution mensuelle de 4.000 fr. Le Trésorier-Payeur de la C.F.S. est chargé de l'exécution de la présente décision.